



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 113240

## Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des cadres de santé anesthésistes diplômés d'État. Ces personnels, diplômés d'État, prennent en charge le patient de son arrivée en salle d'opération jusqu'à la fin de l'intervention ainsi qu'en salle de réveil. Ils concourent à la sécurité et à la qualité des soins prodigués aux patients en assurant l'encadrement des services d'anesthésie et de surveillance post interventionnelle. Pourtant, cette profession souffre d'un manque de reconnaissance : alors que les infirmiers anesthésistes obtiennent une nouvelle prime de 120 euros, il n'en est rien pour les cadres de santé anesthésistes. Les associations professionnelles craignent que l'absence de reconnaissance statutaire et financière de cette profession par le ministère de la santé n'ait pour effet la dévalorisation de cette spécialisation et ne conduise à des difficultés de recrutement susceptibles de se traduire par une dégradation de la qualité et de la sécurité des soins. Il lui demande, par conséquent, de lui indiquer sa position sur ce sujet et les mesures qu'il envisage pour pérenniser cette spécialité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113240

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 2011, page 7074

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)